

Objectifs

- Questionner l'application des principes de la prise en soin des troubles de l'oralité
- Déterminer des pistes d'amélioration dans ses pratiques
- Analyser ses pratiques pour consolider la prise en soins des patients

Programme

LES TROUBLES DE L'ORALITE

- Rappels sur les points théoriques et pratiques en fonction des besoins détectés dans le groupe
- L'importance du travail en interdisciplinarité indispensable dans cette pathologie
- Présentation d'un retour d'expérience d'une diététicienne hospitalière de la création d'une consultation spécialisée dans les troubles de l'oralité

Remarque : il serait souhaitable que chaque participant apporte un cas de patient, présentant un trouble de l'oralité, pour servir les temps de réflexion et de partage sur les retours d'expérience.

APPROFONDISSEMENT

- Retour d'expérience des participants à partir de cas concrets rencontrés dans leur pratique : difficultés, avancées et ressenties des professionnels de santé et des patients
- Analyse des pratiques avec élaboration collégiale de pistes d'amélioration
- Mise en pratique avec conception et entraînement grâce à des cas cliniques apportés par les participants.

Prérequis

Avoir suivi la formation de niveau 1

Public cible

Diététiciens-nutritionnistes, professionnels de santé ou collaborateurs concernés par le thème

Intervenant

Diététicienne nutritionniste
Orthophoniste

Modalités pédagogiques	Modalités d'évaluation	Durée
Alternance de méthodes pédagogiques : apports de connaissances, exercices pratiques, études de cas, réflexion, analyses et échanges d'expériences. Document pédagogique remis à chaque participant. Nombre de participants limité	Les acquis sont évalués par oral (et/ou écrit (études de cas, questionnaires...)) tout au long et/ou en fin de formation. Une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.	1 jour soit 7 heures
		Date
		Le 18 mai 2022
Lieu et Contact	Modalités et délais accès	Tarif
SSHA - ISA 16A, rue de l'Estrapade 75005 PARIS Tél : +33 (0)1 43 25 11 85 Email : isa@ssha.asso.fr Site web : www.ssha.asso.fr	– Convention de formation si inscription initiée par l'employeur dans le cadre du plan de développement de compétences – Contrat de formation individuel si inscription initiée par le participant – Inscription par le biais d'un bulletin téléchargeable sur le site internet, J-30 avant la formation et possible jusqu'à J-1 selon disponibilité	570 € H.T. T.V.A. : en sus
Intra possible : nous consulter		Accessibilité aux personnes handicapées SSHA ISA est un établissement ERP 3ème catégorie en conformité avec la réglementation PMR en vigueur